

2. Procès-verbal des délibérations / 3 février 1980

Denyse Journault

Number 14 (1), 1980

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/28916ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Cahiers de théâtre Jeu inc.

ISSN

0382-0335 (print)

1923-2578 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Journault, D. (1980). 2. Procès-verbal des délibérations / 3 février 1980. *Jeu*, (14), 8–13.

2. procès-verbal des délibérations/ 3 février 1980

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Léa Cousineau, présidente
Denyse Journault, secrétaire

ONT DROIT DE VOTE

178 inscrits individuellement
63 représentants d'organismes
16 observateurs (sans droit de vote)

LA TENUE D'ÉTATS GÉNÉRAUX DU THÉÂTRE

Proposition no 1

Attendu l'importance de la fonction sociale du théâtre;

Attendu l'importance d'un regroupement et des artisans, et des compagnies et des organismes de théâtre;

Attendu l'importance d'un consensus minimum sur une politique globale du théâtre professionnel au Québec;

Attendu les défaillances évidentes des trois paliers gouvernementaux en matière de politique culturelle;

Attendu le développement constant et incessant de nouvelles actions théâtrales;

Attendu l'importance que la politique théâtrale soit définie par les artisans du théâtre eux-mêmes;

Nous proposons la tenue d'États généraux du théâtre.

Proposé par Lise Roy,
appuyé par Raymond Bouchard.

Adopté à l'unanimité.

DATE DE LA TENUE DES ÉTATS GÉNÉRAUX

Proposition no 2

Il est proposé de déposer les propositions relatives à la date de la tenue des États généraux jusqu'en fin d'assemblée.

Dûment proposé et appuyé.

Adopté à l'unanimité.

INVITÉS DES ÉTATS GÉNÉRAUX

Proposition no 3

Il est proposé que le comité organisateur se serve du terme *théâtre professionnel* afin d'éliminer les distinctions arbitraires souvent imposées (théâtre institutionnel, jeune théâtre, théâtre pour enfants, théâtre de métier, etc.)

Proposé par Paul Buissonneau,
appuyé par Normand Labelle.

Adopté.

Proposition no 4

Il est proposé que *le mime* soit considéré comme faisant partie du théâtre professionnel.

Dûment proposé et appuyé.

Adopté.

Proposition no 5

Il est proposé que le comité organisateur invite aux États généraux tous les organismes subventionnaires qui viendront expliquer leurs politiques et entendre nos revendications.



Journée de concertation du théâtre professionnel québécois. Le 3 février 1980 à l'École Nationale de Théâtre. Léa Cousineau, présidente d'assemblée, et Denyse Journault, secrétaire.
(Photo: Normand Rajotte).

Dûment proposé et appuyé.

Proposition no 6

Il est proposé que le comité organisateur invite aux États généraux des représentants de services gouvernementaux d'autres ministères qui peuvent être utiles au théâtre.

Dûment proposé et appuyé.

Proposition no 7

Il est proposé de déposer les propositions 5 et 6 et de les référer au comité organisateur des États généraux.

Dûment proposé et appuyé.

Adopté.

THÈMES

A-Bilan

Proposition no 8

Il est proposé que les États généraux permettent d'abord et surtout un bilan et un constat de la situation actuelle du théâtre au Québec.

Dûment proposé et appuyé.

Adopté.

Proposition no 9

Il est proposé que les États généraux du théâtre ne débouchent ni sur des doléances, ni sur des recommandations, mais bien sur la définition de l'état de fait de la pratique théâtrale d'ici et, conséquemment, sur la restructuration de la politique culturelle à partir de cette pratique.

Dûment proposé et appuyé.

Adopté.

B-Politiques culturelles

Proposition no 10

Il est proposé que les intervenants en théâtre lors de la tenue des États généraux définissent eux-mêmes des objectifs, des stratégies et des politiques d'intervention nationale au niveau du théâtre.

Proposé par Guy Saint-Jean,
appuyé par Roger Blay.

Adopté.

Proposition no 11

Attendu l'importance culturelle et économique du théâtre au Québec, Il est proposé que lors de la tenue des États généraux, les thèmes du développement théâtral soient définis à partir des besoins et des recommandations du milieu.

Proposé par Normand Labelle,
appuyé par Marie-Louise Dion.

Adopté.

C-Subventions

Proposition no 12

Il est proposé que les États généraux se penchent sur les critères et les catégories de subvention présentement existantes et les révisent en fonction des besoins réels du théâtre qui se fait.

Dûment proposé et appuyé.
Adopté.

Proposition no 13

Il est proposé que le comité organisateur des États généraux fasse des recommandations sur la participation du milieu à l'élaboration des méthodes d'évaluation de l'attribu-

tion des subventions.

Proposé par John Goodwin,
appuyé par Daniel Gadouas.

Adopté.

D-Conditions de travail

Proposition no 14

Il est proposé que les États généraux définissent la place du théâtre dans la société et le statut de ses praticiens et fassent en sorte que ce statut soit reconnu.

Dûment proposé et appuyé.
Adopté.

Proposition no 15

Il est proposé que les États généraux sensibilisent le gouvernement et la population sur le problème des salles et la nécessité de trouver ou créer de nouveaux lieux.

Dûment proposé et appuyé.
Adopté.

Proposition no 16

Il est proposé que soient débattus lors des États généraux la reconnaissance de tous les artisans de théâtre de la part du gouvernement, le statut civil de ces artisans et leur droit aux prestations d'assurance chômage.

Dûment proposé et appuyé.
Adopté.

E-Moyens de pression

Proposition no 17

Il est proposé que le comité organisateur suggère aux États généraux des moyens de pression et d'inter-

vention pour acheminer les recommandations des États généraux aux différents paliers de gouvernement.

Proposé par John Goodwin,
appuyé par Yves Paquin.

Adopté.

F-Autres

Proposition no 18

Il est proposé que les États généraux se penchent sur la possibilité de mettre sur pied des mécanismes permettant une concertation sur le prix des spectacles et le prix des billets.

Dûment proposé et appuyé.

Adopté.

Proposition no 19

Il est proposé que les thèmes suivants soient débattus lors des États généraux:

La stimulation de la population au théâtre.

La participation individuelle de tous les artisans du théâtre à la direction artistique d'un théâtre.

La régionalisation (en ville aussi).

La politique d'échanges culturels et de co-production.

La censure.

La formation en théâtre.

La place du CEAD (collaboration possible).

L'importance et la pertinence des structures gouvernementales par rapport à la réalité du théâtre.

Dûment proposé et appuyé.

Adopté.

Proposition no 20

Il est proposé que soient retenus les trois thèmes suivants lors de la te-

nue des États généraux:

1- Approche socio-politique du théâtre:

constituer des «cahiers de doléances»;

étudier les rapports de pouvoir au théâtre;

faire des propositions concrètes de développement du théâtre;

tout cela en vue de la constitution d'un mouvement de pression.

2- Approche économique de la réalité théâtrale:

dégager des statistiques;

voir: qui «vit» du théâtre, quel est le marché;

faire des projections de développement pour les dix prochaines années;

étude de mesures concrètes à envisager.

3- Approche philosophique du théâtre:

qu'est-ce qui réunit tous ceux qui font du théâtre?;

quelle est la spécificité du théâtre par rapport aux autres approches spectaculaires?;

est-ce que le théâtre est utile? (sur le plan social);

est-ce qu'il doit être soutenu par l'état, par le public?

Dûment proposé et appuyé.

Adopté.

ÉLECTION DU COMITÉ

Proposition no 21

Il est proposé que le comité organisateur soit formé de cinq (5) personnes élues par l'assemblée du 3 février 1980.

Dûment proposé et appuyé.

Adopté.

En nomination:

<i>Pierre MacDuff</i>	proposé	par	P. Malouf	accepte
John Goodwin	"	"	J.-D. Leduc	
<i>Claude Pichette</i>	"	"	G. Rochette	accepte
M.-C. Larocque	"	"	L. Roy	
<i>Rémi Boucher</i>	"	"	R. Dion	accepte
Christiane Raymond	"	"	R. Lalonde	
Robert Dion	"	"	M. Rioux	
<i>Alain Grégoire</i>	"	"	J.-L. Bastien	accepte
Germain Beauchamp	"	"	R. Cloutier	
Daniel Meilleur	"	"	D. St-Gelais	
Francine Noël	"	"	R. Dion	
<i>Marie-Paule Vachon</i>	"	"	S. Houle	accepte
Jean-Pierre Ronfard	"	"	S. Houle	
Lise Roy	"	"	N. Morin	
Jean-Luc Bastien	"	"	J. Lavallée	
<i>Joseph St-Gelais</i>	"	"	M.-L. Dion	accepte
Claude Préfontaine	"	"	M. Roy	
<i>Denis Denoncourt</i>	"	"	R. Cloutier	accepte

Proposition no 22

Il est proposé que le comité de cinq soit élargi à sept (7) personnes.

Dûment proposé et appuyé.

Adopté.

MANDATS DU COMITÉ

Proposition no 23

Il est proposé que les mandats du comité organisateur soient: que le comité organise les États généraux du théâtre professionnel dans les délais prescrits; qu'il y ait un processus de consultation des artisans de théâtre de toutes les régions du Québec qui serve de base à l'élaboration de la tenue des États généraux du théâtre professionnel; que la demande d'une subvention spéciale à la tenue d'États généraux sont faite par ce comité et que l'on songe également à d'autres moyens de financement, telle une souscrip-

tion populaire;

que le comité collecte les principales informations concernant les intervenants des États généraux et les rende accessibles à ceux-ci avant la tenue des États généraux, que ce soit sous forme d'enquête spécialisée ou autre.

Proposé par Marie Laberge, appuyé par François Beaulieu.

Adopté.

Proposition no 24

Il est proposé que le comité, par l'intermédiaire du Centre québécois de théâtre, communique avec l'Institut international de théâtre pour obtenir de la documentation sur des expériences analogues qui auraient eu lieu dans d'autres pays; que le comité invite le secrétaire général de l'Institut international de théâtre aux États généraux.

Dûment proposé et appuyé.

Adopté.

Proposition no 25

Il est proposé que le comité ait les mandats suivants:

que le comité voit à former des sous-comités sur des points spécifiques pour préparer la discussion lors des États généraux; que les délibérations de ces sous-comités soient publiques et ouvertes à la participation des individus et des troupes;

que le comité se donne les moyens nécessaires pour nourrir la réflexion lors des États généraux en allant chercher l'aide de personnes-ressources;

que le comité apporte aux États généraux des propositions concrètes de définition d'une politique culturelle;

que le comité oriente la réflexion de façon à ce que les prises de position et l'action soient «politiques»;

que le comité voit à une représentation équitable des régions et des groupes lors des États généraux;

que le comité voit à déterminer le mode de votation.

Dûment proposé et appuyé.

Adopté.

DATE DE LA TENUE DES ÉTATS GÉNÉRAUX

Proposition no 26

Il est proposé que les États généraux aient lieu d'ici un an, si possible avant janvier 1981.

Dûment proposé et appuyé.

Adopté.

Proposition no 27

Étant donné l'urgence de la situation;

Étant donné que l'assemblée est fort

représentative;

Il est proposé qu'une action immédiate soit entreprise, genre «aujourd'hui».

Dûment proposé et appuyé.

Adopté.

CLÔTURE DES DÉBATS

denyse journault

secrétaire d'assemblée